

PROCÈS - VERBAL de la RÉUNION du 26 JUIN 2025

CST /FSSSCT placé auprès du Centre de Gestion

Réunion réalisée en présentiel

Assistent à la réunion :

Collège des représentants des employeurs :	Collège des représentants des agents :
M Jean-Marie CAMUT M Patrice MASSON M Jean-Philippe RESIDORI M Jean-Claude ROBERT M Philippe GUNDALL Mme Claudine KODULZKI	M Anthony COLPIN (CFDT) Mme Zidia DE JESUS (CFDT) Mme Sandra VERTALDI (CGT) Mme Corinne DEROUELLE (CGT) Mme Corinne HANAK (FO) M Christophe MICHELIN (UNSA) M Stéphane FAYS (CGT)

Monsieur Jean-Marie CAMUT est nommé Président, Monsieur Philippe GUNDALL est désigné **Secrétaire**, et Madame Corinne HANAK, siège en qualité de **Secrétaire adjointe** du Comité Social Territorial et **Secrétaire** de la Formation Spécialisée.

Absent(s) :

Collège des représentants des employeurs :	Collège des représentants des agents :
M Richard BRUGGER M William HANDEL Mme Raphaële LANTHIEZ M Arnaud RAYMOND	Mme Joëlle DA COSTA (CFDT) Mme Aline LACOMBE (FO)

Assistent à la séance sans voix délibérative :

Mme Yamina MEJDOUB présente les dossiers et assure la présentation de la partie FSSSCT. M Jean-Yves AEGERTER présente le dossier 2-10.

Le Président du CST/FSSSCT déclare ouverte ce jour à 14 heures, au siège du Centre de Gestion, la réunion du CST/FSSSCT.

Arrivée de Monsieur Stéphane FAYS à 14h12.

NOTES A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS :

L'avis du CST doit intervenir avant la prise de décision par la collectivité et avant la mise en application.

A défaut de saisine préalable la procédure n'est pas respectée et en cas de recours la décision pourrait être annulée. Les représentants du CST/FSSSCT ont décidé à l'unanimité que **les dossiers parvenus hors délai** au secrétariat seront inscrits directement à l'ordre du jour du comité suivant.

1 Approbation du procès-verbal du CST du 22 mai 2025

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

Abstention de Claudine KOLUDZKI, Jean-Claude ROBERT et Philippe GUNDALL absents lors de la séance du 22 mai 2025

2 Conditions générales de fonctionnement et d'organisation des services

2-01 Aix-Villemaure-Palis – Télétravail

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 6 voix pour (2 CFDT, 1 FO, 3 CGT) et 1 abstention (1 UNSA).

Les membres de la CGT préconisent la suppression de la mention relative à l'accident domestique, celle-ci ne permettant pas l'enquête administrative qui saurait définir l'imputabilité ou non de l'accident, au service.

Par ailleurs, ils demandent à ce qu'une mention au droits à la déconnexion soit ajoutée et que les refus soient motivés

Par ailleurs, les représentants du personnel FO et CGT préconisent la mise en place de l'indemnité télétravail.

2-02 Bréviandes – Annualisation/Réorganisation service

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS DEFAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix contre (1 FO, 3 CGT) et 3 abstentions (2 CFDT, 1 UNSA).

La CGT s'oppose à l'utilisation des ATSEM pour l'encadrement ou l'animation d'enfants de plus de 6 ans, car cela contrevient à leur cadre d'emploi

Réorganisation imposée en période de contrainte budgétaire au détriment des conditions de travail facteur aggravant de risques psychosociaux.

Le syndicat FO bien que conscient des difficultés financières actuelles des collectivités territoriales émet un avis défavorable à la réorganisation du service des ATSEM. Il précise que :

- Les agents territoriaux ne peuvent pas être la seule variable des ajustements budgétaires,
- Bien qu'il soit également impacté, la réorganisation du service enfance jeunesse n'a pas été présentée ne permettant pas d'obtenir une vision globale de l'articulation des services,
- Une sollicitation toujours plus accrue des ATSEM alors que ce métier est déjà difficile et que les agents en poste on en moyenne 51 ans, la plus âgée 57 ans,
- Dégradation des conditions de travail avec le risque de se retrouver face à des arrêts de travail plus longs et plus fréquents dégradant la qualité du service,
- Délégation d'une partie des heures d'entretien à une entreprise privée, alors que le statut des ATSEM prévoit que l'hygiène et la propreté de leur salle de classe sont de leur responsabilité,
- L'entretien quotidien réalisé par 5 agents sera effectué par seulement 2 agents,
- Un service public qui ne peut que se dégrader au lieu d'être amélioré

2-03 Couvignon – Heures complémentaires

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

2-04 Ferreux – Quincey – ASA

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

Les représentants du personnel rappellent que dans la cadre des ASA liés aux décès des enfants, 8 jours complémentaires sont octroyés pouvant être fractionnés et à prendre dans l'année suivant le décès.

2-05 Les Noës – Forfait mobilités durables

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

2-06 Maizières la Grande Paroisse – IHTS

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

Les représentants du personnel encouragent néanmoins à ce que la majoration des heures complémentaires soit mise en place.

2-07 Maizieres la Grande Paroisse – Temps partiel

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

2-08 Pont sur Seine – Règlement intérieur

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

2-09 SIEDMTO – Ouvertures exceptionnelles

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collègue employeur.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collègue et des agents sous réserve que le volontariat soit respecté

2-10 CDG10 - PSC 2026 : Information sur les candidatures reçues

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

3 Régime indemnitaire (RIFSEEP)

RAPPELS

- **ABSENTEISME ET RIFSEEP** : Lorsque les collectivités veulent suspendre le régime indemnitaire des agents en cas d'absence, les membres du CST préconisent d'appliquer le régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat.

- **REGIME INDEMNITAIRE DES CONTRACTUELS** : la jurisprudence considère que les agents contractuels qui exercent un travail identique ou similaire ne peuvent être exclus du régime indemnitaire uniquement parce qu'ils ne sont pas fonctionnaires. Restreindre le versement du régime indemnitaire aux agents contractuels qui ont une certaine ancienneté n'est pas conforme à la jurisprudence européenne et cette décision serait annulée par le juge.

- **CIA et ABSENTEISME** : L'absentéisme et le CIA ne peuvent pas être liés ; La Cour Administrative d'Appel de Versailles (requête n° 18VE04033), a jugé que supprimer le CIA d'un agent à cause de ses absences, revient à créer illégalement une nouvelle prime dont ne bénéficient pas les fonctionnaires d'état. Le versement du CIA ne doit pas tenir compte des absences mais uniquement des résultats.

3-01 Donnement

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collègue employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 1 FO) et 3 abstentions (3 CGT)

3-02 Herbisse

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 1 FO) et 3 abstentions (3 CGT)

Les membres remarquent qu'il y a confusion entre fonction et grade dans le tableau des montants IFSE et CIA et rappellent à ce titre que le régime indemnitaire (part IFSE et CIA) est attribué au regard de la fonction occupée et non du grade détenu.

3-03 Marcilly le Hayer

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège employeur :

Abstention de M CAMUT en sa qualité de maire de la collectivité

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 1 FO) et 3 abstentions (3 CGT)

Les représentants du personnel précisent que les collectivités peuvent, par délibération prise après avis du Comité Social Territorial (CST), décider d'ajuster les modalités de modulation du régime indemnitaire pendant les périodes de CLM et de CGM, dans les limites des nouvelles dispositions applicables à la fonction publique d'État.

3-04 Marigny le Châtel

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 1 FO) et 3 abstentions (3 CGT)

Les représentants du personnel précisent que les collectivités peuvent, par délibération prise après avis du Comité Social Territorial (CST), décider d'ajuster les modalités de modulation du régime indemnitaire pendant les périodes de CLM et de CGM, dans les limites des nouvelles dispositions applicables à la fonction publique d'État.

3-05 Mergey

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 1 FO) et 3 abstentions (3 CGT)

3-06 Saint Benoit sur Seine

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 1 FO) et 3 abstentions (3 CGT)

Les représentants du personnel précisent que les collectivités peuvent, par délibération prise après avis du Comité Social Territorial (CST), décider d'ajuster les modalités de modulation du régime indemnitaire pendant les périodes de CLM et de CGM, dans les limites des nouvelles dispositions applicables à la fonction publique d'État.

Par ailleurs, l'absentéisme et le CIA ne peuvent être liés et le versement du CIA ne doit pas tenir compte des absences mais uniquement des résultats, de l'engagement professionnel et la manière de servir.

3-07 Semoine

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 1 FO) et 3 abstentions (3 CGT)

3-08 Thennelières

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 1 UNSA, 1 FO) et 3 abstentions (3 CGT)

4 Lignes Directrices de Gestion

4-01 Epothémont

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

4-02 La Villeneuve au Chêne

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

4-03 Loches sur Ource

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

4-04 Marcilly le Hayer

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège employeur :

Abstention de M CAMUT en sa qualité de maire de la collectivité

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège des agents.

5 Suppressions d'emplois et Augmentations/Diminutions du temps de travail

Après étude des dossiers, divers échanges et délibération, les représentants des deux collèges du CST donnent un **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE** sur les dossiers suivants :

NB : Conformément au décret 2006-1690 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, seuls les agents relevant des grades d'avancement dudit cadre d'emploi peuvent être chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants.

5-01 Augmentation et Diminution du temps de travail

Collectivités	Emplois	Accord agent	Ancien nb d'h	Nouveau nb d'h
Magny-Fouchard	Diminution du temps de l'agent d'entretien suite à la diminution du temps d'occupation des locaux.	Oui	2h00	1h00

5-02 Mise à jour du tableau des effectifs et Suppression d'emplois

Collectivités	Emplois	Nb d'h
Neant		

6 Participation de l'employeur à la protection sociale :

Après étude des dossiers, divers échanges et délibération, les représentants des deux collèges du CST donnent un **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE** sur les dossiers suivants :

Collectivités	Montant de la participation	Versement à l'agent
Celles sur Ource	15€/mois pour le risque santé 7€/mois pour le risque prévoyance	oui
Dienville	15€/mois pour le risque prévoyance	oui
Dienville	15€/mois pour le risque prévoyance	oui
Villy en Trodes	15€/mois pour le risque santé 25€/mois pour le risque prévoyance via convention de participation	oui

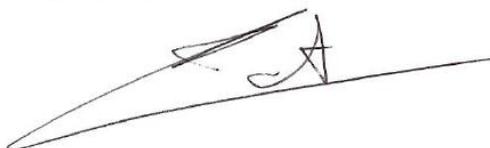
7 Déclarations d'accidents ou maladie pro (information)

Collectivité / Etablissement	Date et Heure	Descriptif	Grade
Clerey	Le 27/03/2025 à 18h30	L'agent a été mordu par le chien de la propriété du 37 rue St Pierre, en passant devant la grille qui était ouverte. <u>Lésion</u> : main <u>Arrêt de travail</u> : non <u>Imputabilité</u> : oui <u>Mesures préventives mises en places</u> : non	Adjoint technique
Les Croutes	Le 24/04/2025 à 9h00	L'agent a reçu un projectile sur le nez pendant la tonte de la pelouse. <u>Lésion</u> : coupure au nez <u>Arrêt de travail</u> : non <u>Imputabilité</u> : oui <u>Mesures préventives mises en places</u> : non	Adjoint technique
Saint-Pouange	Le 30/04/2025	L'agent s'est pris les pieds dans le fil de l'aspirateur et est tombé. <u>Lésion</u> : traumatisme du genou droit <u>Arrêt de travail</u> : oui <u>Imputabilité</u> : oui <u>Mesures préventives mises en places</u> : non	Adjoint technique

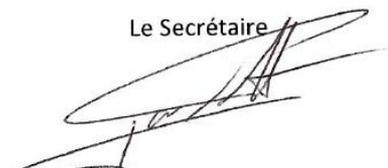
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h52.

Fait à Sainte-Savine, le 26 juin 2025

Le Président du CST,
Jean Marie CAMUT



Le Secrétaire



Philippe GUNDALL

Le Secrétaire adjoint



Corinne HANAK